GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Opération financée par le gouvernement

LA VILLE DE BIOT VOUS INFORME

Nouvel Adressage

POUR LA COMMUNE DE BIOT

Lors du Conseil Municipal du 30 septembre 2025, la commune de Biot a amorcé une démarche de dénomination des voies et de numérotation des bâtimtents, des constructions et des biens immobilier : c'est l'adressage. Cette démarche s'inscrit dans la loi n°2022-2017 selon une norme nationale du 21 février 2022 dite « loi 3DS » imposant à toutes les communes de France de dénommer et numéroter les voies, qu'elles soient publiques ou privées.

Depuis le mois de mai 2026, la Ville de Biot a achevé l'adressage de toutes les voies situées sur son territoire.

Si vous êtes destinataire de ce document, vous êtes concerné par ce nouvel adressage (changement de nom de voie et/ou de numérotation).

Ce document a pour vocation de vous accompagner dans les démarches à accomplir **pour connaître votre nouvelle adresse et obtenir le certificat d'adressage.** Vous pourrez ensuite communiquer ces informations aux organismes publics et privés qui le demandent.

QU'EST-CE QUE L'ADRESSAGE ?

L'adressage vise à obtenir des adresses normées sur la commune. Une adresse normée est une adresse :

- Unique à l'échelle de la commune
- Univoque, distinctivement différenciable
- Facile à localiser par GPS
- Identifiée physiquement par une signalétique

POURQUOI EST-CE IMPORTANT ?

- les services postaux
- les interventions des services d'urgence
- le déploiement de la fibre
- les commodités de passage
- l'optimisation des services
- le repérage des GPS



OÙ TROUVER MA NOUVELLE ADRESSE ?

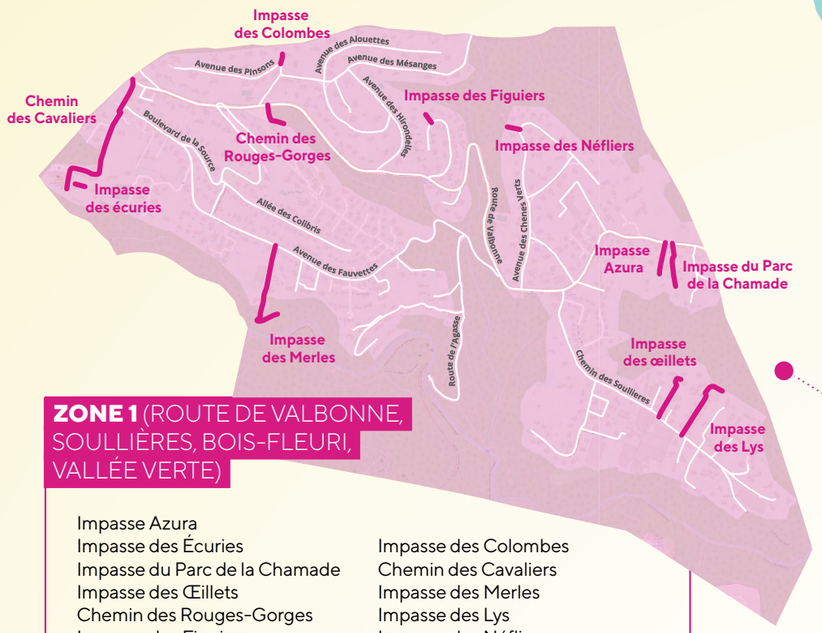
https://adresse.data.gouv.fr/

Renseignements : Services Techniques – Ville de Biot - www.biot.fr
Tel : 04 93 65 12 21 - Mail : techniques@biot.fr

biot
l'art de vivre

Nouvel adressage par zone

Vous retrouvez sur cette carte
les voies concernées par une nouvelle
dénomination, par quartier.



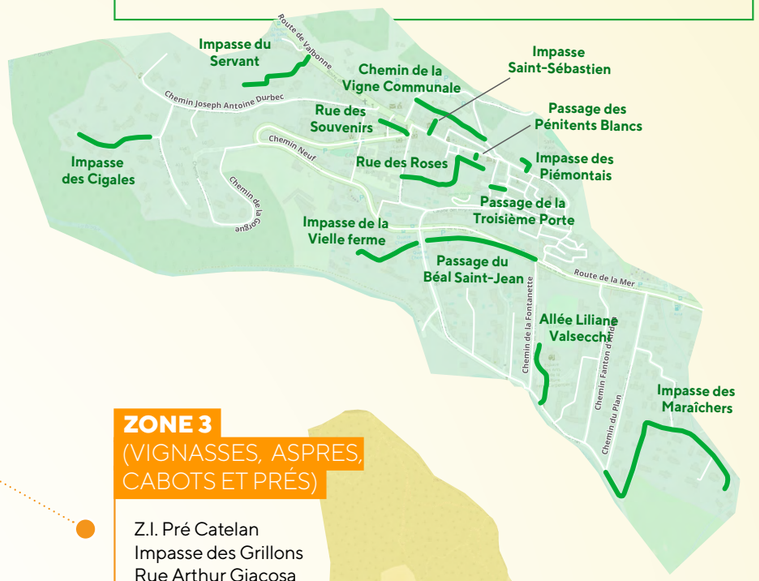
ZONE 1 (ROUTE DE VALBONNE, SOULLIÈRES, BOIS-FLEURI, VALLÉE VERTE)

Impasse Azura
Impasse des Écuries
Impasse du Parc de la Chamade
Impasse des Œillets
Chemin des Rouges-Gorges
Impasse des Figuiers
Impasse des Colombes
Chemin des Cavaliers
Impasse des Merles
Impasse des Lys
Impasse des Néfliers



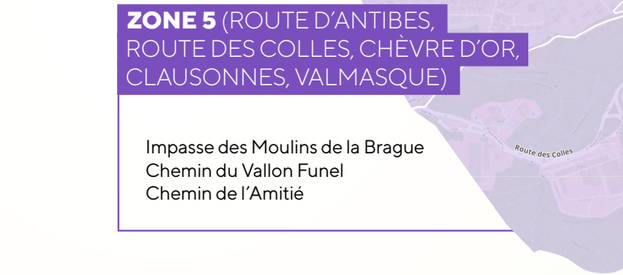
ZONE 2 (SAINT-JULIEN, ROQUEFORT, LES ISSARTS)

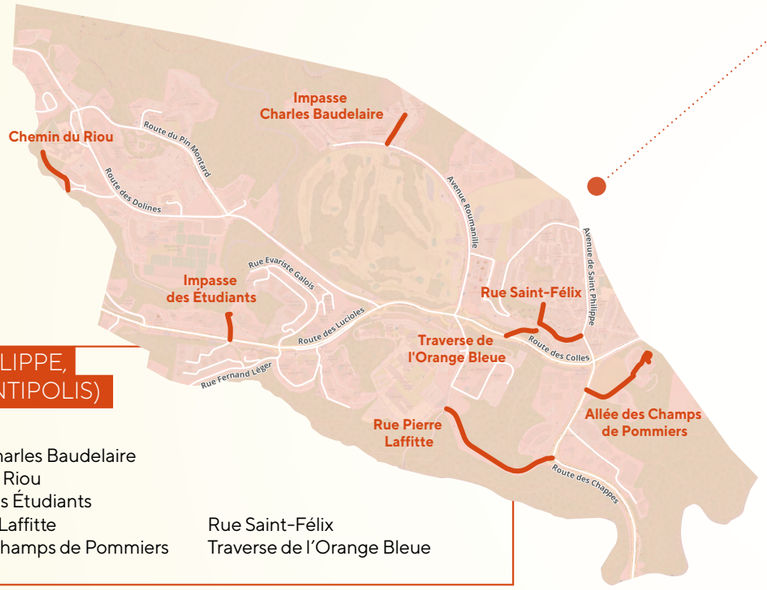
Impasse des Sauges
Impasse des Agaves
Impasse des Jujubiers
Impasse des Grottes
Impasse des Rochers
Impasse Milla
Impasse de la Baronne
Impasse des Roucas
Impasse de la Sarène
Impasse de la Clairière
Chemin de la Pierre à Four
Impasse des Écureuils
Impasse des Geckos
Impasse Ariane Van der Elst
Impasse des Rainettes
Impasse des Oléas
Impasse du Jardin d'Isis
Terrasse de Saint-Julien



ZONE 6 (VILLAGE, LE PLAN SAINT-JEAN)

Impasse des Piémontais
Passage des Pénitents Blancs
Passage de la Troisième Porte
Impasse des Maraîchers
Chemin de la Vigne Communale
Rue des Roses
Impasse du Servant
Rue des Souvenirs
Impasse de la Vieille Ferme
Allée Liliane Valsecchi
Passage du Béal Saint-Jean
Impasse Saint-Sébastien
Impasse des Cigales



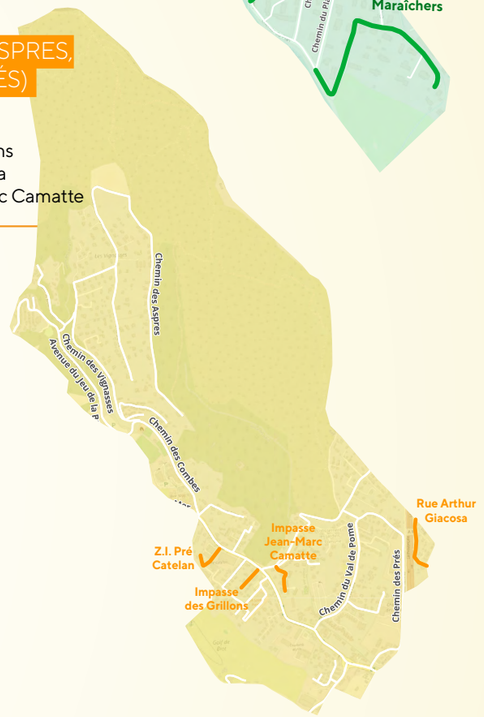


ZONE 4 (SAINT-PHILIPPE, SOPHIA ANTIPOLIS)

Impasse Charles Baudelaire
Chemin du Riou
Impasse des Étudiants
Rue Pierre Laffitte
Allée des Champs de Pommiers
Rue Saint-Félix
Traverse de l'Orange Bleue

ZONE 5 (ROUTE D'ANTIBES, ROUTE DES COLLES, CHÈVRE D'OR, CLAUSONNES, VALMASQUE)

Impasse des Moulins de la Brague
Chemin du Vallon Funel
Chemin de l'Amitié



ZONE 3 (VIGNASSES, ASPRES, CABOTS ET PRÉS)

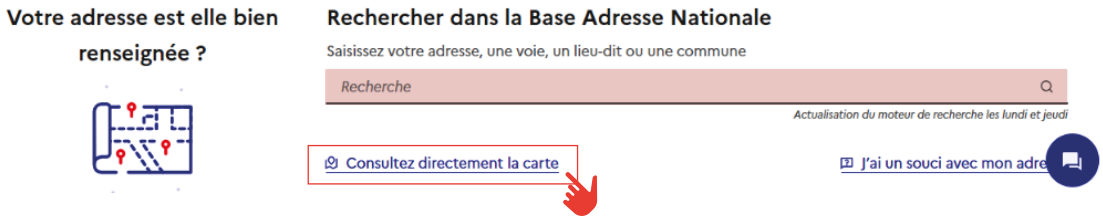
Z.I. Pré Catelan
Impasse des Grillons
Rue Arthur Giacosa
Impasse Jean-Marc Camatte

NOUVELLE ADRESSE :

MES DÉMARCHES À COMPTER DE LA RÉCEPTION DE CE DOCUMENT

TÉLÉCHARGEZ VOTRE CERTIFICAT D'ADRESSAGE SUR :
https://adresse.data.gouv.fr/

1. Renseignez votre nouvelle adresse dans la barre de recherche
OU Si vous ne connaissez pas votre nouvelle adresse, cliquez sur « Consulter directement la carte »



2. Puis, tapez « Biot » dans la barre de recherche, zoomez sur votre quartier et cliquez sur votre habitation.



3. Téléchargez votre certificat d'adressage en cliquant sur « Télécharger le certificat (PDF) », en bas à gauche de la carte. **Ce certificat vous permettra de justifier de votre nouvelle adresse auprès des organismes publics et privés devant y avoir accès.**

À QUI DÉCLARER MA NOUVELLE ADRESSE ?

• Service en ligne pour déclarer votre nouvelle adresse aux organismes publics : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193. Une seule déclaration pour l'ensemble des organismes suivants est nécessaire (à réaliser dans un délai d'un mois).

- -Fournisseurs d'énergie (EDF, ENERCOOP)
- -France Travail (anciennement Pôle emploi)
- -Sécurité sociale : caisses d'assurance maladie, d'allocations familiales et de retraite (AgircArrco, Camieg, Carsat, CGSS, Caf, Cipav, Cnav, CNMSS, CNRACL, CPAM, Crav, Eni, FSPOEIE, Ircantec, Mines, MSA, RAFP, SASPA)
- -Service des impôts
- -Services en charge des cartes grises (SIV)

• Banque
• Téléphonie, internet
• Tout autre contrat nécessitant votre adresse postale
• Listes électorales : transmettez votre certificat d'adressage avec vos prénoms et nom, date et lieu de naissance à : etat-civil@biot.fr. La Ville de Biot se chargera de faire la modification sur les listes électorales.

Si vous rencontrez des difficultés pour réaliser ces démarches, la Mairie de Biot vous accompagne :

Par téléphone : 04 93 65 12 21

Permanence : Tous les mercredis de 14 h à 17 h, du 20 mai au 24 juin 2026

700 avenue du Jeu de la Baume 06410 BIOT

WWW.BIOT.FR

© Service Communication et Attractivité du Territoire de la Ville de Biot - Ne pas jeter sur la voie publique.